

**ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES AGEES  
OU HANDICAPEES ADULTES  
COMMISSION CONSULTATIVE DE RETRAIT  
AVENANT N° 1**

---

A.D. n° 2015-1086

Le Président du Conseil Départemental  
de Tarn-et-Garonne,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L 441-2 et les articles R 441-4 à R 441-15 ;

VU le décret n° 2011-716 du 21 juin 2011 modifiant la composition de la Commission Consultative de retrait d'agrément des particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées ;

VU l'arrêté départemental n° 2012-1352 du 3 juillet 2012 portant composition de la commission consultative de retrait ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Représentant le Département :

- Président : Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental,  
Suppléante : Madame Brigitte BAREGES, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Monsieur Jean-Michel HENRYOT, Vice-Président du Conseil Départemental,  
Suppléant : Monsieur Pierre MARDEGAN, Vice-Président du Conseil Départemental,
- Madame Marie-José MAURIEGES, Vice-Présidente du Conseil Départemental,  
Suppléante : Madame Maryse BAULU, Conseillère Départementale.

Le reste sans changement.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite auprès de chacun des membres de la Commission et qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 15 juin 2015

Le Président,

\*  
\* \* \*